

Concours médias et robots «bugnplay.ch» 2012: règlement

- 0. Remarque préliminaire** Le présent règlement s'applique à la sixième édition du concours bugnplay.ch qui aura lieu de septembre 2011 à juin 2012.
- 1. But du concours** Le concours «bugnplay.ch» veut inciter les jeunes à une approche créative et critique par rapport aux médias et à la technologie.
- 2. Contenus**
- Le concours récompense des projets qui abordent les médias et la technologie d'une manière créative et critique. Ce qui compte, c'est l'innovation et l'originalité et non pas la perfection technique ou une apparence parfaite.
- Les projets doivent respecter la législation en vigueur ainsi que les mœurs. Tout projet contrevenant à ces règles sera exclu du concours.
- Les projets soumis au concours devront être réalisés dans l'une des quatre langues nationales de la Suisse: en langue allemande, française, italienne ou en romanche. Les projets en langue anglaise seront également admis.
- 3. Conditions de participation**
- Pour pouvoir participer, il faut répondre aux conditions suivantes:
- être âgé entre 8 et 20 ans (date limite: ne pas être âgé de plus de 20 ans au 31 mars 2012)
 - faire l'une des formations suivantes: école élémentaire, collège, apprentissage ou lycée
 - vivre en Suisse ou au Liechtenstein. Les projets de jeunes Suisses vivant à l'étranger sont également admis.
- Chaque personne ne peut soumettre qu'un seul projet.
- 4. Taille des équipes**
- Une équipe se compose de 1 à 5 jeunes participantes et participants ou d'une classe entière. La classe constituera aussi plusieurs équipes (de 5 participant-e-s au maximum), qui remettent leurs projets séparément.
- Les équipes peuvent bénéficier des conseils d'un coach adulte. Au cas où le projet est accompagné par un ou plusieurs coaches adultes, ceci devra être mentionné lors de l'inscription. Un projet ne pourra être accompagné que par 3 coaches au maximum.
- Chaque équipe désignera un ou une chef de projet qui doit disposer d'une adresse e-mail valide et être joignable par cette adresse électronique. Le ou la chef de projet aura accès à l'interface utilisateurs du projet. Les organisateurs de bugnplay.ch communiquent exclusivement avec le ou la chef de projet.

5. Catégories

Les participants seront classés dans trois catégories d'âge :

- Kids: 8 – 11 ans
- Juniors: 12 – 16 ans
- Seniors: 17 – 20 ans

A la fin du concours, les projets soumis doivent être affectés à l'une des catégories suivantes :

- Audio / Video
- Web / Words / Games
- Installation / Robotics

On distinguera les projets loisirs réalisés en dehors de l'école et les projets écoles mis en Œuvre dans le cadre des cours scolaires.

6. Thèmes

Les thèmes sont fixés chaque année. Ce que les différentes équipes font de ce thème – que ce soit en le prenant au pied de la lettre ou bien en l'interprétant librement, est libre et laissé à votre imagination. Les thèmes suivants sont proposés pour 2012:

- MOON
- WASTE
- POWER

7. Médias autorisés

Du point de vue de la forme, les médias suivants sont autorisés:

- vidéos
- fichiers audio
- sites internet
- jeux en ligne
- jeux
- blogs
- logiciels
- reportages photo numériques
- animations Flash
- robotique
- appareils faits maison
- installations spatiales
- installations sonores

La durée maximale pour les projets audio, vidéo et Flash est de 180 secondes.

Les formats autorisés sont: mov, swf, flv, mp3, mp4, ogg, wmv, wav.

Tous les projets doivent être disponibles pour le téléchargement sur la plateforme bugnplay.ch avec une quantité de données maximale de 50 MB.

Il est permis de rendre accessible les contributions avec une résolution supérieure et davantage de données sur une plateforme externe sur internet. Si des PlugIn sont nécessaires pour lire les fichiers sur des plateformes externes, il doit y avoir sur la plateforme une possibilité de téléchargement pour le PlugIn en question.

Les jeux autorisés sont les jeux capables de fonctionner de manière autonome (à l'exclusion des modifications – «mods» – de jeux déjà existants) ainsi que les jeux Flash créés par le participant et accessibles sur site Internet.

Ils doivent pouvoir tourner sur l'un des systèmes d'exploitation courants (Windows Vista, XP, MacOSX) ou permettre le jeu en ligne sur Internet.

8. Formes des contributions

Les formes suivantes sont souhaitées:

- films d'animation, animations Flash, films en 3D
- mini pièces audio, spots radio, collages sonores
- sites internet et blogs avec contenus multimédias
- jeux Flash, jeux Scratch
- robots
- appareils
- installations multimédias et sonores
- collages photos animés

9. Soutien technique

Les participants doivent réaliser les projets avec leurs propres moyens et ressources. Les organisateurs ne fournissent aucun soutien technique.

10. Soumission et Documentation

Chaque équipe devra documenter son projet. Cette documentation comprendra des descriptions et des images (dont une image représentative du projet en qualité imprimable; 200dpi) et éventuellement des vidéos de courte durée. Les informations nécessaires à cet effet seront recueillies avant la date limite de soumission au moyen d'un questionnaire disponible en ligne.

Les projets de robotique, les installations et les jeux doivent être documentés par un film qui pourra être projeté à la demande du jury.

Les projets web doivent être hébergés sur un serveur que le participant choisira lui-même; ils devront rester accessibles pendant une durée d'au moins un an après la soumission du projet.

11. Jury et évaluation des projets

Les projets seront jugés en premier lieu sur leur originalité et leur degré d'innovation. Il y aura un jury de participants et un jury d'experts.

Les participants doivent être disposés à prendre part aux travaux du jury. L'évaluation du jury de participants se fera par Internet.

12. Calendrier

Pour l'édition de 2011 de bugnplay.ch, les délais suivants ont cours:

septembre 2011: ouverture des inscriptions

le 31 janvier 2012: délai d'inscription

le 31 mars 2012: délai de remise de la contribution

juin 2012: remise des prix

13. Prix

Dans chaque catégorie d'âge, il y a une récompense d'or, d'argent et de bronze.

Catégorie	Or	Argent	Bronze
Seniors	CHF 1000	CHF 750	CHF 500
Juniors	CHF 1000	CHF 750	CHF 500
Kids	CHF 1000	CHF 750	CHF 500

D'autres prix (argent et matériel) peuvent être attribués par le jury. En 2012, un GameCulture-Award doté de 1000 francs viendra récompenser le meilleur programmeur de jeu sur ordinateur.

Tous les participants dont le projet a abouti recevront un diplôme officiel.

14. Droits d'auteur

La plupart des œuvres artistiques sont protégées par la législation. Sont compris les textes, les œuvres photographiques, les œuvres sous forme de film et autres œuvres visuelles ou audiovisuelles mais également les œuvres tridimensionnelles comme les sculptures et les installations.

Les ouvrages de musique sont également protégés au titre des droits d'auteur. Une utilisation de ces ouvrages (même en musique de fond) n'est donc pas autorisée.

La violation des règles en matière de droits d'auteur en vigueur entraînera la disqualification automatique des participants concernés.

L'indication des sources utilisées et de leurs auteurs n'est pas suffisante. Il faut également disposer des droits d'exploitation. Dans la pratique, il est souvent difficile, voire impossible de se les procurer ou cela demande beaucoup de temps. Nous vous recommandons par conséquent : ne touchez pas au matériel qui ne vous appartient pas. Faites vous-même des photos et faites preuve d'imagination. Pour la musique, la situation est particulièrement critique. Là aussi, la règle d'or dit : mieux vaut produire soi-même la musique qu'il vous faut ou bien avoir recours à des bruits réalisés par vos propres soins.

Le droit d'auteur pour les projets soumis appartient aux équipes. Les organisateurs se réservent le droit d'utiliser tous les projets gratuitement pendant une durée de 10 ans.